



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 14 décembre 2023 à 19h45 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 14 DÉCEMBRE 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement #432-7 établissant les tarifs pour les services rendus par la municipalité de Napierville
3. Avis de motion règlement #450-2 établissant la taxation municipale
4. Programme d'aide aux employés: Signature du contrat
5. Budget 2023 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire
6. Réserves financières
7. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
8. Levée de l'assemblée

2023-12-453 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2023-12-453 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2023-12-454 Adoption du règlement #432- 7 établissant les tarifs pour les services rendus par la Municipalité de Napierville

Résolution #2023-12-454 : Adoption du règlement #432-7 établissant les tarifs pour les services rendus par la municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire modifier son règlement numéro #432 relatifs à l'établissement des tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244,1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté et déposé à l'assemblée du 07 décembre 2023.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement #432-7 établissant les tarifs pour les services rendus par la municipalité de Napierville soit adopté.

ADOPTÉE

2023-12-455
Avis de motion
règlement 450-2
établissant la
taxation
municipale

Résolution #2023-12-455 : Avis de motion règlement #450-2 établissant la taxation municipale

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #450-2 établissant la taxation municipale. L'objet de ce règlement d'établir les montants liés à la taxation municipale établie par la municipalité de Napierville.

De plus, madame la Directrice générale, Julie Archambault, présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante.

2023-12-456
Programme
d'aide aux
employés:
Signature du
contrat

Résolution #2023-12-456 : Programme d'aide aux employés: Signature du contrat

CONSIDÉRANT QUE le comité de Santé, sécurité au travail recommande à la Municipalité de Napierville d'implanter un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a effectué des démarches, afin d'implanter un programme d'aide aux employés;

CONSIDÉRANT QUE la firme BCH Consultants a transmis une offre de service;

CONSIDÉRANT QUE cette firme offre les services de différents professionnels et que la Municipalité de Napierville offre six séances par employés facturables à l'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville bonifie le programme en y ajoutant le volet télémédecine au montant de 48\$ par mois plus les taxes applicables par employés;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de BCH Consultants pour les services ci-dessus mentionnés.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

ADOPTÉE

2023-12-457
Budget 2023 :
Excédent affecté
pour équilibre
budgétaire

Résolution #2023-12-457 : Budget 2023 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2023 une somme de 250 000\$ a été réservée à même le surplus libre afin d'équilibrer le budget ;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires démontrent présentement qu'il ne sera pas nécessaire d'injecter la totalité de l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'annuler un montant équivalent à 150 000\$ de l'excédent affecté pour l'équilibre budgétaire.

ADOPTÉE

2023-12-458 Réserves financières

Résolution #2023-12-458 : Réserves financières

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyée par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une réserve financière de 15 000\$ soit affectée pour l'exercice financier 2024 pour le traitement de l'eau potable.

QU'une réserve financière de 40 000\$ soit affectée pour l'exercice financier 2024 pour l'assainissement des eaux.

ADOPTÉE

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions sur les sujets à l'ordre du jour au Conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & greff.-trés.

2023-12-459 Levée de l'assemblée

Résolution #2023-12-459 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 19h55.

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

ADOPTÉE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE



Municipalité de Napierville

260, rue de l'Église, C.P. 1120
Napierville (Québec) J0J 1L0

AVIS PUBLIC

AVIS SPÉCIAL vous est, par les présentes, donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité est convoquée par moi, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue à la mairie, 260, rue de l'Église, à Napierville, **JEUDI, LE 14 DÉCEMBRE 2023, À 19H45** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 14 DÉCEMBRE 2023

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du règlement #432-7 établissant les tarifs pour les services rendus par la municipalité de Napierville
3. Avis de motion règlement 450-2 établissant la taxation municipale
4. Programme d'aide aux employés: Signature du contrat
5. Budget 2023 : Excédent affecté pour équilibre budgétaire
6. Réserves financières
7. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
8. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Napierville, ce 11 décembre 2023.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 14h00, ce 11 décembre 2023.

DONNÉ à Napierville, ce onzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

Julie Archambault
Directrice générale et
Greffière-trésorière